

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 05 mai à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 29 avril 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 29 avril 2022
Nombre de présents	33	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 11 mai 2022
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Benoît LAMIABLE, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :

M. Benoît LAMIABLE, a donné pouvoir à Mme Martine ERIDIA,
M. Bruno JANOT, a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : FETES DE DAX - TARIF DU PARKING

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 28 AVRIL 2022.

CONSIDERANT que dans le cadre des fêtes 2022, il est nécessaire de reconduire l'organisation et le principe d'une tarification du parking des berges de l'Adour-Baignots.

Il est rappelé que les publics venant aux fêtes avec leur véhicule, auront le choix en 2022, comme les années précédentes entre :

- 3 zones mixtes gratuites de camping - parking situés sur les communes de Saint-Paul- lès-Dax (Lestrilles) avec 1200 places, Saint Vincent de Paul avec 860 places, et Narrosse avec 1350 places. Ces zones sont desservies par les navettes,
- 1 zone de parking gratuite à l'aérodrome avec 250 places,
- 1 zone mixte camping - parking payante au cœur de la fête (Berges de l'Adour - Baignots) avec 1 000 places.

La ville de Dax assurera l'organisation, la sécurisation, la gestion et la communication de ce service.

Il convient de fixer le tarif forfaitaire 2022, à savoir :

- forfait fêtes (du 11 au 15 août 2022) : 60 € TTC

Ce tarif s'applique quel que soit le nombre d'occupants dans la voiture et quel que soit le nombre de jours de stationnement.

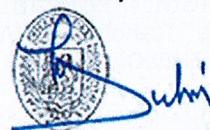
Les crédits correspondants sont inscrits au budget des Fêtes, exercice 2022.

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS, celles de Mme Axelle VERDIÈRE BARGAOUÏ, M. Yves LOUMÉ, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT (ayant donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ) et M. Didier ZARZUELO,

FIXE les tarifs tels que proposés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



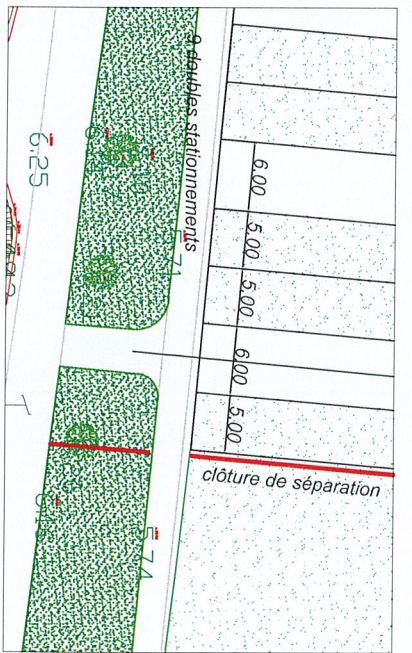
Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

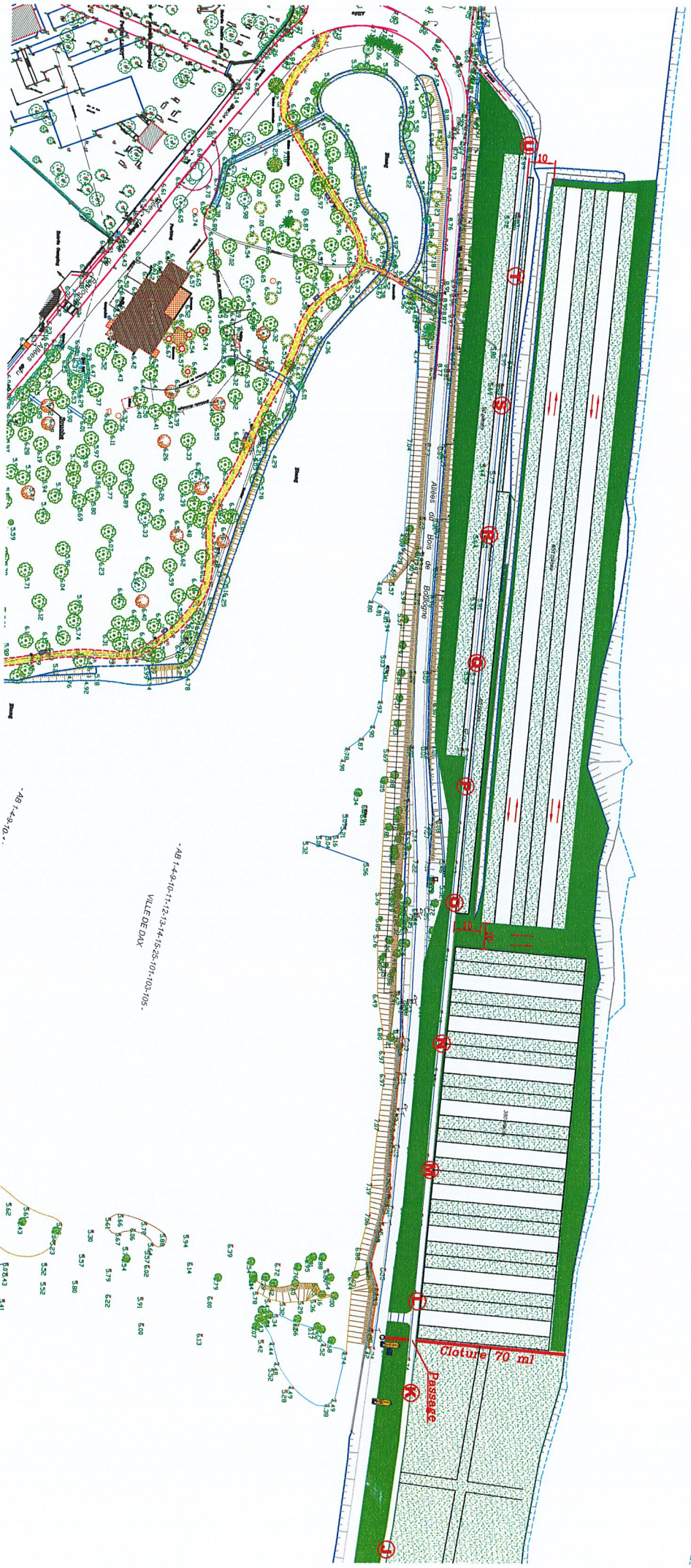
FETES DE DAX

Parking et camping des Berges de l'ADOUR

Zone parking + signalétique



Accusé de réception en préfecture
 040-21400887-20220506-20220415-29-DE
 Date de télétransmission : 09/05/2022
 Date de réception préfecture : 09/05/2022



-AB 1-4-8-10-11-12-13-14-15-25-101-102-105-
 VILLE DE DAX

-AB 1-4-8-10-11-12-13-14-15-25-101-102-105-

